

Présents : C. BONNAT, A CAILLOT, V. FRICONNET, D. ROGER, E. ROULAUD, L.COUTANT, R. PATON, P.MEYNARD, J. BOULESTELX

Excusés : D.SEGURAN, A.GUINEBERT (procuration donnée à C.BONNAT), S.LAFONTAINE (procuration donnée à L.COUTANT), M.JOUHETTE (procuration donnée à P.MEYNARD)

Absente : P.PATRY

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 20 h 03

Le Maire donne lecture à l'Assemblée, d'une lettre adressée par Michel JOUHETTE, par mail ce jour, à l'ensemble des conseillers municipaux, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir être présent à cette réunion du Conseil.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

*** Compte administratif de de l'Assainissement :**

Résultat de fonctionnement déficitaire : **2 414,91 €** - résultat cumulé : - 683,29 €

Résultat d'investissement excédentaire : **16 117,69 €** - résultat cumulé : 155 457,51 €

Adopté de la façon suivante : 10 voix pour et 2 abstentions

*** Compte administratif communal :**

Résultat de fonctionnement excédentaire : **134 913,04 €**, résultat cumulé : 229 322,20 €

Résultat d'investissement déficitaire : **36 957,19 €**, résultat cumulé : 38 960,14 €

Adopté de la façon suivante : 10 voix pour et 2 abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Budget de l'Assainissement : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit – 683,29 €, va être reporté à la ligne 002

Budget communal : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit 229 322,20 €, va permettre de financer le besoin d'investissement à hauteur de 113 305,86 €, la différence (116 016,34 €) sera reportée à la ligne 002.

SIGNATURE DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LARBRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE MINISTATION ROUTE DES VERGNES

Le Maire rappelle au Conseil que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 13/01/2020 en présence du technicien de l'ATEC et suite à l'analyse des différentes offres au nombre de 6, il a été décidé de retenir le Bureau d'études le mieux-disant, à savoir **LARBRE INGENIERIE** pour un montant de **36 953,20 € H.T.** Le Conseil autorise le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

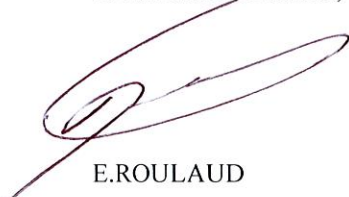
HABILITATION DONNEE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire informe le Conseil de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires du personnel communal par l'intermédiaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette opportunité d'assurance groupe, en précisant toutefois que si les conditions obtenues étaient moins avantageuses que celles contenues dans le contrat d'assurance en cours, la Commune n'adhérerait pas à ce contrat.

Accord du Conseil pour habiliter le Centre de Gestion à souscrire un tel contrat pour le compte de notre Collectivité, selon les tarifs proposés.

Séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance,



E.ROULAUD

Le Maire



C. BONNAT